

Montréal, le 7 juillet 2015

Par dépôt électronique

M^e André Turmel
Fasken Martineau
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, bureau 3700
Montréal (Québec) H4Z 1E9

**Objet : Demande relative à l'établissement d'un mécanisme de récupération
des coûts liés à des événements imprévisibles en réseaux autonomes
Dossier R-3905-2014 - Phase 2**

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de votre correspondance datée du 2 juillet 2015 en ce qui a trait au dossier mentionné en titre.

Pour le bon déroulement de l'audience qui débute le 8 juillet prochain, la formation assignée au dossier est d'avis qu'il est essentiel de connaître la position de votre cliente à l'égard de la demande du Distributeur avant le début de l'audience.

Aussi, la Régie vous demande de transmettre cette position au plus tard à **16 h le 7 juillet 2015**.

Nous vous prions d'agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ ml